

3		
4	03 40 00	Béton préfabriqué
32	04 22 00	Élément de maçonnerie en béton
	32 32 23	Murs préfabriqués segmentés

MasterPel® 240

Adjuvant hydrofuge et contrôleur d'efflorescence

Anciennement Rheapel Plus*

Description

MasterPel 240 est un adjuvant à usage multiple utilisé comme agent hydrofuge qui permet de contrôler l'efflorescence dans une multitude d'applications. Cette formule unique est basée sur une nouvelle composition chimique différente de celle de tous les mélanges hydrofuges classiques de l'industrie du béton.

L'adjuvant MasterPel 240 présente un excellent comportement contre la pluie poussée par le vent et a obtenu la cote la plus élevée par la norme ASTM E 514.

L'adjuvant MasterPel 240 est conforme à la norme ASTM C 494/C 494M pour les adjuvants de Type S aux caractéristiques spécifiques.

Applications

Recommandé pour :

- Blocs architecturaux
- Éléments de maçonnerie
- Dalles et pavés
- Murs préfabriqués segmentés
- Bardeaux de béton pour toiture
- Éléments préfabriqués

Caractéristiques

- Formulation unique
- Fait partie de la production d'éléments hydrofuges soumis à des programmes de certification
- Contient des composants qui améliorent les couleurs et réduisent le potentiel d'efflorescence
- Améliore les débits de production et les caractéristiques d'extrusion

Avantages

- Agent hydrofuge supérieur aux adjuvants hydrofuges conventionnels
- Réduit significativement l'efflorescence secondaire (et améliore le contrôle de l'efflorescence primaire)
- Améliore l'éclat des couleurs et l'efficacité des pigments
- Améliore les résistances du béton en compression et en flexion
- Améliore le taux de production
- Améliore l'attrait visuel des éléments de béton

Principes d'utilisation

Dosage : Utiliser MasterPel 240 à des dosages de l'ordre de 65-325 ml/100 kg (1 à 5 onces liquides par 100 lb) de matériaux cimentaires selon les avantages souhaités.

Contrôle de l'efflorescence : Typiquement de 65 à 325 ml/100 kg (1 à 5 onces liquides par 100 lb) de matériaux cimentaires.

Agent hydrofuge : Typiquement de 130 à 325 ml/100 kg (2 à 5 onces liquides par 100 lb) de matériaux cimentaires. Les dosages optimaux varient selon le mélange utilisé et les procédés d'évaluation.

S'il vous plaît, consultez votre représentant de BASF si des dosages diffèrent de ceux recommandés.

Pour améliorer encore plus l'efficacité de vos couleurs et la résistance en compression, l'ajout d'un adjuvant de plastification MasterCast ou MasterGlenium est recommandé.

Malaxage : Pour une efficacité maximale, ajouter l'adjuvant MasterPel 240 après le mouillage des granulats et l'ajout du ciment, et après qu'au moins 75 % d'eau ait été ajoutée. Prévoyez au moins 90 secondes de temps de malaxage supplémentaire après que le MasterPel 240 ait été ajouté.

Notes sur le produit

Considérations de conception et de construction : La conception et les détails de construction doivent respecter tous les codes de conception, intégrant les recommandations NCMA TEK 10-1A : Crack Control in Concrete Masonry Walls ; TEK 19-1 : Water Repellents for Concrete Masonry Walls ; TEK 19-2A : Design for Dry-Single-Wythe Concrete Masonry Walls ; TEK 19-4A : Flashing Strategies for Concrete Masonry Walls ; TEK 19-5A : Flashing Details for Concrete Masonry Walls.

Note : L'adjuvant MasterPel 240 doit être utilisé dans le mortier de maçonnerie dans le but de produire un mur offrant une meilleure résistance à l'humidité. Ne pas l'utiliser pourrait compromettre la répulsion de l'eau de la structure de maçonnerie. Consultez votre représentant de BASF pour les détails de conception et des spécifications.

L'adjuvant MasterPel 240 ne pourra réparer ou compenser les défauts de conception de bâtiment, les matériaux déficients, les mauvaises proportions dans le mélange, les procédures de production défectueuses ou les mauvaises méthodes de construction. BASF Canada n'est pas responsable de l'utilisation inappropriée de l'adjuvant MasterPel 240.

La méthode de fabrication des éléments de béton, le respect des proportions et du malaxage du mortier ainsi que les recommandations d'utilisation du MasterPel 240 doivent être suivies. Le ratissage de joints ne peut être autorisé dans les projets contenant des mélanges hydrofuges de maçonnerie. Enlevez le surplus de mortier rapidement et nettoyez les résidus en utilisant les procédures recommandées dans NCMA TEK 8-2 : Removal of Stains from Concrete Masonry.

Entreposage et manutention

Température d'entreposage : L'adjuvant MasterPel 240 doit être entreposé à des températures supérieures à 4 °C (40 °F) et inférieures à 42 °C (105 °F). Il ne doit pas être utilisé après avoir gelé.

Conservation : Entreposé correctement, l'adjuvant MasterPel 240 peut se conserver pendant 12 mois. Consultez votre représentant de BASF afin de connaître les procédures et dosages recommandés pour l'utilisation du MasterPel 240 lorsque la durée de vie de celui-ci est expirée.

Recirculation : Une recirculation adéquate est nécessaire pour maintenir l'intégrité des produits. Une pompe basse pression est recommandée pour la recirculation. **N'utilisez pas d'air sous pression pour la recirculation.** Veuillez consulter votre représentant de BASF pour plus de renseignements sur la recirculation.

Emballage

L'adjuvant MasterPel 240 est disponible en barils de 208 litres (55 gal.) et en cubes de 1 041 l (275 gal.).

Document connexe

Fiche signalétique Santé-Sécurité : MasterPel 240

Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements sur l'adjuvant MasterPel 240, consulter votre représentant de BASF.

BASF est un fournisseur de premier plan de solutions innovantes d'adjuvants utilisés pour améliorer la mise en place, le pompage, la finition, l'apparence et les performances des bétons spécialisés, notamment pour les bétons prêts à l'emploi, préfabriqués, les produits de béton manufacturés, les constructions souterraines et le marché des pavages. Depuis plus de 100 ans, nous proposons des produits fiables et des technologies innovantes, et à travers la marque Master Builders Solutions, nous sommes en relation avec des experts du monde entier dans de nombreux domaines pour fournir des solutions durables pour le secteur de la construction.

Avis de garantie limitée

BASF garantit que ce produit est exempt de défauts de fabrication et répond aux caractéristiques techniques figurant dans l'actuel Guide des données techniques, s'il est utilisé conformément aux instructions pendant sa durée de vie. Des résultats satisfaisants ne dépendent pas uniquement des produits de qualité, mais aussi de nombreux facteurs hors de notre contrôle. **BASF NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER CONCERNANT SES PRODUITS.** Le seul et unique recours de l'Acheteur pour toute réclamation concernant ce produit, y compris sans s'y limiter, les réclamations pour violation de garantie, négligence, responsabilité stricte ou autrement, est l'envoi à l'acheteur d'un produit d'un montant égal au produit qui ne répond pas aux conditions de cette garantie ou le remboursement du prix d'achat d'origine du produit qui ne répond pas aux conditions de cette garantie, à la seule discrétion de BASF. Toute réclamation concernant le produit doit être reçue par écrit dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'envoi et l'Acheteur renonce à toute réclamation non présentée dans cette période. **BASF NE SERA EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, ACCIDENTEL, CONSÉCUTIF (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS) OU DOMMAGE PUNITIF D'AUCUNE SORTE.**

L'Acheteur doit déterminer la convenance des produits à l'usage prévu et assume tous les risques et responsabilités à cet égard. Ces informations et tous les autres avis techniques sont basés sur les connaissances et expériences actuelles de BASF. Toutefois, BASF n'assume aucune responsabilité pour la communication de tels informations et conseils, y compris la mesure dans laquelle ces informations et conseils peuvent avoir trait aux droits de tiers en matière de propriété intellectuelle, notamment les droits de brevet, et aucun lien de droit ne doit être créé ni découler de la communication de tels informations et conseils. BASF se réserve le droit d'apporter des modifications en fonction des progrès technologiques ou de nouveaux développements. L'Acheteur du ou des Produits doit les tester pour vérifier s'ils sont adaptés aux applications et usages prévus avant de procéder à une application complète des produits. Les performances du produit décrites dans la présente doivent être vérifiées à l'aide de tests menés par des experts qualifiés.

* Rheapel Plus est devenu MasterPel 240 sous la marque Master Builders Solutions, en date du 1^{er} janvier 2014.